

Date de convocation : 16 mars 2021Date d'envoi : 16 mars 2021Date d'affichage : 16 mars 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11-2021  
Du LUNDI 22 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni à l'espace Maurice Champel, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents : 21** – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, MOURARET Sophie, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

**Absents ayant donné procuration : 2** – ALLIX Jean-Marie procuration à CORTIAL Patrick – SCOTTO DI VETTIMO Serge procuration à GIMON Jean-Paul.

**Absent excusé :**

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** GIMON Jean-Paul

**OBJET : Subventions aux associations 2021**

Dans le cadre de la préparation du budget 2021, le Maire explique qu'il convient de voter le montant des subventions allouées aux associations de la Commune.

Dominique CADET, Présidente du Club de Gymnastique Féminine et Elisabeth MAZON, Présidente du Club de Tennis ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote pour l'association qui les concerne.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité : 3 abstentions (M. MARION, J.P. GIMON et S. SCOTTO DI VETTIMO) :

- Décide que les subventions à inscrire au budget 2021 sont les suivantes, article 6574 ;
- Dit que **le versement de ces subventions est subordonné à la réception des bilans financiers et des procès-verbaux des assemblées générales de chaque association ;**

NOM ASSOCIATION	MONTANT
ARDECHE KERBOUBOU AGADES	200.00 €
A.S.A. FOOTBALL	1 800.00 €
AMICALE LAIQUE : 35 € par élève domicilié dans la commune (161)	5 635.00 €
ASSOCIATION DE CHASSE	250.00 €
CHASSE GROS GIBIER	250.00 €
BRICOL COX	200.00 €
CLUB GYMNASTIQUE FEMININE	350.00 €
CLUB LA FONTBELLE	750.00 €
ENTENTE ARDECHE MERIDIONALE HAND-BALL	700.00 €
COMITE ANIMATIONS	500.00 €
FDSEA	70.00 €
FNACA	200.00 €
KARATE CLUB	650.00 €
ASPTT PETANQUE	550.00 €
LOU CALINOU	200.00 €
ATELIER DE LA SOIE	500.00 €
MOELLE PARTAGE ET VIE	600.00 €
OGEC : 35 € par élève domicilié dans la commune (42)	1 470.00 €
TENNIS CLUB	500.00 €
RETRO PASSION 07	200.00 €
PEDIATRIE EN DROME ARDECHE	200.00 €
PREVENTION ROUTIERE	180.00 €
ADMR	300.00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>16 255.00 €</b>
DIVERS	1 045.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 300.00 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Acte exécutoire après transmission électronique  
en Sous-Préfecture le ..... 23/03/2021 .....  
et de sa publication le ..... 23/03/2021 .....  
Identifiant unique n° 007-210702312-2021\_03\_22\_11DE

Le Maire,  
Philippe ROUX

